



# Recommandations de l'AIIC sur l'interprétation à distance pour les institutions et les studios d'interprétation pendant la crise de la COVID-19

## Groupe de travail de l'AIIC sur l'interprétation à distance

### Contents

Introduction

Conformité des modalités d'interprétation à distance aux normes ISO

Mesures préconisées pendant la crise de la COVID-19

Santé et sécurité des interprètes et des techniciens qui travaillent sur place ou depuis un studio d'interprétation à distance

Recours à des solutions de téléconférence pendant la crise de la COVID-19

Essais par l'AIIC de plateformes d'intégration cloud

    Systèmes « fermés » c. plateformes « ouvertes »

Partage des meilleures pratiques

Colocalisation en interprétation de téléconférence et en télé-interprétation

    Accès aux documents pertinents

    Confidentialité et protection des données

    Données personnelles

    Séance d'information

    Enregistrement et retransmission sur le Web

    Intercommunication

    Éléments visuels

Clause de non-responsabilité professionnelle

    La responsabilité

    La perte de service

Les recommandations contenues dans le présent document se fondent sur les principes suivants de l'AIIC :

- santé et bien-être des interprètes
- engagement envers le multilinguisme
- qualité du service
- efficacité du travail d'équipe et entre collègues de cabine
- respect de la déontologie et de la confidentialité
- conformité aux normes ISO
- sécurité de l'information et des données

En cette période d'incertitude sans précédent, l'AIIC s'engage à aider les organisations internationales, ainsi que les interprètes permanents et les interprètes freelances accrédités qu'elles recrutent, à relever les multiples défis linguistiques qu'elles connaissent dans le monde entier et à s'y adapter.

La santé et le bien-être des interprètes ainsi que la protection de la santé publique constituent la préoccupation première de l'AIIC. En raison de la pandémie de COVID-19, l'AIIC reconnaît que les configurations d'interprétation en personne peuvent constituer un risque pour la santé publique. Par conséquent, des moyens particuliers d'interprétation à distance — comme mesure provisoire pendant que la distanciation sociale reste en vigueur — pourraient représenter l'unique solution permettant d'assurer le multilinguisme tout en protégeant la santé des interprètes de conférence, des techniciens et des participants pendant cette période difficile.

Compte tenu de son engagement envers le multilinguisme, il est impératif que l'AIIC envisage toutes les options d'interprétation à distance qui protègent la santé des interprètes tout en permettant aux institutions multilingues de continuer de fonctionner. Les interprètes pourraient, notamment, travailler à partir de studios d'interprétation à distance, voire, in extremis, à partir de leur propre domicile (par exemple, par l'entremise d'une plateforme d'intégration sur le cloud) lorsqu'aucune autre solution n'est disponible en raison de restrictions sanitaires, légales, ou officielles.

## Introduction

L'AIIC est la seule association mondiale d'interprètes de conférence. Elle promeut des normes élevées de qualité et de déontologie au sein de la profession et défend les intérêts et le bien-être des interprètes. L'AIIC a toujours soutenu les configurations d'interprétation en personne, garantes de la qualité en interprétation et du bien-être des interprètes. Pour ce faire, elle a défini des normes minimales relatives à l'utilisation d'outils technologiques,

au mode d'interprétation et aux conditions de travail. Il en va de même pour les configurations d'interprétation à distance.<sup>1</sup>

L'AIIC reconnaît que différents modes d'interprétation à distance donnent aux interprètes des informations sensorielles de qualité et de quantité variables ; que ces modes diffèrent quant aux possibilités de travailler efficacement en équipe ; et que de tels modes d'interprétation à distance pourraient présenter des enjeux à la fois technologiques et humains.

L'AIIC reconnaît qu'en plus des configurations où les interprètes se trouvent physiquement ensemble dans une équipe, les technologies d'information et de communication (TIC) permettent des modalités d'interprétation pour lesquelles les interprètes d'une même équipe, y compris d'une même cabine, peuvent se trouver à des endroits différents.

L'AIIC reconnaît que certaines modalités et installations d'interprétation à distance peuvent être plus propices à la santé et au bien-être des interprètes que d'autres, et que la pandémie de COVID-19 représente un risque considérable pour la santé des interprètes, des techniciens et des participants.

L'AIIC reconnaît également que certaines modalités et installations d'interprétation à distance pourraient être plus propices que d'autres à la qualité du service, notamment, mais pas uniquement, la qualité des éléments audiovisuels d'entrée et de sortie, un travail d'équipe efficace, un travail efficace entre collègues de cabine, la garantie de la sécurité de l'information, l'assurance de la confidentialité du contenu de la réunion, et la qualité de l'interprétation.

Le Groupe de travail sur l'interprétation à distance de l'AIIC a donc élaboré un ensemble de recommandations à l'intention des organisations qui doivent, en raison de la pandémie de COVID-19, travailler depuis des studios d'interprétation à distance avec leurs interprètes permanents et les interprètes freelances accrédités. Ces recommandations sont tout aussi valables pour les studios d'interprétation à distance distincts.

---

<sup>1</sup> AIIC Position on Distance Interpreting (Position de l'AIIC sur l'interprétation à distance)

## Conformité des modalités d'interprétation à distance aux normes ISO

L'AIIIC souligne que toutes les modalités d'interprétation à distance doivent satisfaire aux spécifications techniques propres à l'Association, de même qu'aux exigences applicables prévues dans les normes ISO suivantes quant à l'équipement d'interprétation de conférence et aux entrées sonores et visuelles transmises aux interprètes :

<a href="#">ISO 2603:2016</a>	(Interprétation simultanée - Cabines permanentes - Exigences);
<a href="#">ISO 4043:2016</a>	(Interprétation simultanée - Cabines transportables - Exigences);
<a href="#">ISO 20108:2017</a>	(Interprétation simultanée - Qualité et transmission des signaux audio-vidéo - Exigences);
<a href="#">ISO 20109:2016</a>	(Interprétation simultanée - Équipement - Exigences);
<a href="#">ISO 22259:2019</a>	(Systèmes de conférence - Équipement - Exigences).

Ces normes définissent les exigences pertinentes de qualité et de transmission du son et de l'image acheminés aux interprètes, ainsi que l'équipement nécessaire dans les cabines.

L'AIIIC a également participé à l'élaboration de la norme [ISO/PAS 24019:2020](#), accessible au public, qui porte sur les Plateformes de distribution d'interprétation simultanée utilisées pour la diffusion de services d'interprétation simultanée dans des installations d'interprétation à distance.

## Mesures préconisées pendant la crise de la COVID-19<sup>2</sup>

### **Santé et sécurité des interprètes et des techniciens qui travaillent sur place ou depuis un studio d'interprétation à distance**

Lorsqu'il n'existe pas de restrictions sanitaires, légales ou officielles empêchant les interprètes de se rendre sur leur lieu de travail ou dans un studio d'interprétation à distance hors-site, et lorsque les interprètes peuvent avoir accès à ces lieux de travail de manière sûre et responsable, c'est à l'employeur qu'il incombe de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de ses employés, y compris les interprètes et le personnel technique. Ces mesures comprennent notamment, mais sans s'y limiter, les suivantes :

- Désinfection professionnelle des cabines, des surfaces de contact et de tout l'équipement qui s'y trouve ;

---

<sup>2</sup> Voir aussi : Meilleures pratiques de l'AIIIC pour les interprètes durant la crise de la COVID-19

- Fourniture de gants hygiéniques jetables aux interprètes et aux techniciens qui manipulent tout équipement audiovisuel ou d'interprétation, et d'installations convenables pour s'en débarrasser ;
- Fourniture de désinfectant homologué, de lingettes antibactériennes et antivirales pour nettoyer l'équipement audiovisuel ou d'interprétation ;
- Dans la mesure du possible, la fourniture de casques d'écoute portant une mention qu'ils sont à l'usage exclusif des interprètes, ou de casques d'écoute pour chaque interprète pour leur seul usage personnel, avec l'impédance adaptée à la console utilisée ;
- Fourniture d'un casque d'écoute ou de coussinets de casque de remplacement ;
- Fourniture de housses de micro de remplacement ;
- Vérification d'une ventilation appropriée dans les cabines ;
- Distanciation sociale dans les cabines et au sein des équipes d'interprètes en langue des signes : sans toutefois réduire la taille de l'équipe totale ou de l'équipe linguistique,<sup>3</sup> limiter en tout temps le nombre d'interprètes dans un espace de cabine donné et augmenter la distance à au moins 2 mètres entre les interprètes qui travaillent dans une cabine ou dans une équipe d'interprètes en langue des signes, en utilisant des cabines plus grandes, par exemple.

De plus, s'ils doivent tousser ou éternuer, les interprètes sont tenus de sortir de cabine et de se tenir à une distance minimale de 1,8 m de toute personne, en se couvrant la bouche avec le coude, conformément aux lignes directrices de l'OMS.

Étant donné les circonstances extrêmes engendrées par la crise de la COVID-19, les interprètes devraient pouvoir sortir de cabine quand ils n'interprètent pas, ou même interpréter d'une cabine adjacente (d'où ils peuvent toujours prendre des notes et aider leurs collègues de cabine à tout moment.

### **Recours à des solutions de téléconférence pendant la crise de la COVID-19**

Face à la crise de la COVID-19, les institutions ont réagi en annulant ou en reportant leurs réunions ou, encore, en organisant des réunions virtuelles par téléconférence. La plupart de ces réunions se sont tenues dans une seule langue sur des plateformes monocanal d'intégration cloud telles que Skype, WebEx, Zoom, etc. Les organisations internationales et leurs employés connaissent, pour la plupart, très bien ce type d'applications et les utilisent régulièrement. Cela dit, ce n'est pas nécessairement le cas lorsqu'il s'agit d'utiliser des plateformes multi-canaux pour permettre la tenue de visioconférences multilingues avec interprétation simultanée à partir de plusieurs langues et vers celles-ci.

---

<sup>3</sup> Veiller à ce que le nombre effectif d'interprètes par équipe linguistique ne soit jamais inférieur à deux, même s'ils ne se trouvent pas physiquement au même endroit ou dans la même cabine.

## Essais par l'AIIC de plateformes d'intégration cloud

L'AIIC a effectué des essais de différentes plateformes à distance sur le cloud pour l'interprétation en mode simultanée. Ces essais ont été menés en 2019 par des ingénieurs du son et de l'image pour le compte du Comité technique et de santé de l'AIIC. Ces plateformes ont été testées pour vérifier la conformité aux principales caractéristiques des normes ISO 20108 et 20109, plus particulièrement la transmission des entrées sonores et visuelles et les signaux de sortie.

Les plateformes suivantes ont été évaluées (en ordre alphabétique)<sup>4</sup> :

[Catalava](#)  
[Interactio](#)  
[Interprefy](#)  
[KUDO](#)  
[Olyusei](#)  
[Voiceboxer](#)

Les essais ont porté sur la représentation comparative des caractéristiques des signaux d'entrée au moment de leur arrivée dans le système à la source (point de mesure 1 : signaux à la source) et des signaux de sortie au niveau du récepteur (point de mesure 2 : signaux de sortie transmis aux interprètes), liés aux paramètres essentiels énumérés ci-bas ; ces paramètres concernent les signaux audio et les signaux combinés audio-vidéo pour l'interprétation simultanée et s'appuient sur les exigences visées aux normes ISO 20108 et ISO 20109 :

- réponse en fréquence
- latence
- intelligibilité de la parole
- taux de distorsion harmonique
- protection auditive
- qualité de la vidéo (entrée et sortie)

Les résultats de ces essais sont détaillés dans l'étude [Technical Study on transmission of sound and image through cloud-based systems for RSI](#) (*Étude technique de la transmission de son et d'image sur des systèmes d'intégration dans le cloud pour l'interprétation simultanée à distance* ; en anglais uniquement)

Depuis que ces plateformes ont été testées, certaines ont été améliorées, et de nouvelles plateformes ont vu le jour. Il conviendra donc de procéder à de nouvelles évaluations qui

---

<sup>4</sup> Veuillez noter que cette liste de plateformes n'est plus à jour.

puissent intégrer les niveaux de performance actualisés et la conformité aux normes ISO en fonction des critères modifiés énoncés dans la norme [ISO/PAS 24019:2020](#), et d'inclure également d'autres nouvelles plateformes pertinentes.

## Systèmes « fermés » c. plateformes « ouvertes »

Il existe une vaste gamme d'options d'interprétation à distance : des systèmes de téléconférence hors-cloud « fermés » qui utilisent l'infrastructure câblée ou les serveurs d'une organisation, aux solutions de téléconférence sur le cloud dites « ouvertes » qui utilisent des plateformes externes. Les deux systèmes posent des défis différents en matière de manipulation et de sécurité de l'information, et sur le plan audiovisuel également. Il existe quatre principaux types de systèmes :

1. Système hors ligne fermé (interprétation distribuée par signaux infrarouges ou signaux radio à partir d'une console de mixage) + une ou plusieurs lignes téléphoniques dédiées ;
2. Réseau fermé (interprétation distribuée par un serveur dédié vers et depuis des codecs, en ligne mais hors-cloud) ;
3. Système cloud ouvert (interprétation distribuée en ligne sur le cloud, vers et depuis des codecs) ;
4. Plateforme cloud ouverte (son et image distribués en ligne aux participants et aux interprètes dans les deux sens sur le cloud).

## Partage des meilleures pratiques

Conseils pour les orateurs à distance qui utilisent des plateformes à distance

- Utilisez une connexion Ethernet, et non la Wi-Fi ;
- Eteignez toutes les notifications sonores (Skype, WhatsApp, courriels, etc.) lorsque vous participez à une réunion virtuelle ;
- Éliminez les bruits de fond et les interférences (installez-vous à l'intérieur, dans une pièce avec porte et fenêtres fermées pour éviter tout bruit parasite) ;
- Reproduisez le contact visuel en regardant votre caméra ;
- Parlez à un rythme modéré et évitez de lire vos documents. Si vous devez le faire, la documentation devrait être fournie à l'avance aux seules fins de l'interprétation (seul le texte prononcé fait foi) ;
- Si vous serez filmés, veuillez vous assurer d'utiliser un fond de couleur unie et de limiter le plus possible toutes distractions visuelles ;

- Utilisez des microphones directionnels pour éviter que des bruits parasites ne soient captés ;
- De préférence, choisissez des casques individuels dotés de microphones de haute qualité et d'une fonction de réduction d'écho (voir Réponse en fréquence ci-dessous) ;
- Le microphone et les micro-casques — tant pour les orateurs que les interprètes — doivent reproduire correctement les fréquences audio comprises entre 125 Hz et 15 000 Hz. En clair, ils doivent pouvoir reproduire tant les sons aigus que les sons graves de la parole naturelle et convenir à l'interprétation simultanée (le microphone de l'interprète devenant le microphone de l'orateur lors de l'interprétation par relais). Il est important de garder à l'esprit que cette exigence s'applique également aux microphones portatifs, aux micros-cravates, aux microphones avec attache-oreille et à tout autre type de microphone, ainsi qu'à toute autre source sonore externe telle que les ordinateurs portables et les systèmes de visioconférence (voir la section « Exigences techniques » dans les Lignes directrices de l'AIIC pour l'interprétation à distance) ;
- Si les précisions sur la fréquence en réponse d'un microphone ne sont pas disponibles, veuillez choisir un microphone approuvé pour la reconnaissance vocale ;
- Évitez de déplacer le micro pendant la vidéoconférence ;
- Lorsque vous prenez la parole, parlez directement dans votre microphone à une distance variant entre 30 et 50 cm sans en détourner la tête ;
- Coupez le microphone lorsque vous ne parlez pas ;
- Veillez à ce que le lieu où vous vous trouvez soit aussi insonorisé et dénué d'écho que possible.

## Colocalisation en interprétation de téléconférence et en télé-interprétation

Le type d'interprétation réalisée dépend de l'endroit où se trouvent les interprètes et les participants actifs (ceux qui parlent) :

- Si les interprètes se trouvent ensemble et au même endroit que certains participants actifs, tandis que d'autres participants actifs apparaissent à distance, ils offrent une **interprétation de téléconférence** ;
- Si les interprètes se situent tous au même endroit (**colocalisation de l'équipe**) mais qu'aucun participant ne se trouve à ce même endroit, les interprètes réalisent alors une **télé-interprétation** ou, dans ce cas-ci, une **télé-interprétation depuis un studio** (que l'on appelle aussi **studio d'interprétation à distance**) ;



- Si les interprètes travaillent ensemble regroupés par cabine<sup>5</sup> (**colocalisation en cabine**) mais sans le reste de l'équipe, ils font de la télé-interprétation dans un studio qui ne comporte qu'une seule cabine ;
- Il existe aussi des installations où les interprètes travaillent seuls mais peuvent communiquer avec leurs collègues de cabine (**cabine virtuelle**) ou les membres de leur équipe (**équipe virtuelle**).

L'interprétation de conférence en mode simultanée est un travail d'équipe. L'interprète doit donc être en mesure de travailler de manière coordonnée avec les autres interprètes de sa combinaison linguistique et les autres équipes d'interprètes (communication, collaboration, relève des collègues au micro, par exemple). Pour travailler efficacement, il est vivement recommandé que tous les interprètes se trouvent dans un même espace ou une même pièce. Les équipes d'une même langue ou d'une même cabine doivent être colocalisées dans une même pièce afin d'éviter une charge cognitive supplémentaire<sup>6</sup>, et pour qu'ils puissent efficacement :

- aider leurs collègues de cabine quand des chiffres, acronymes ou noms propres sont lus rapidement ;
- aider leurs collègues de cabine quand des termes inconnus ou techniques sont utilisés ;
- aider leurs collègues de cabine qui suivent un document écrit lu rapidement par un orateur (surtout quand l'orateur omet un paragraphe ou change l'ordre de son exposé) ;
- surveiller le canal de sortie des collègues de cabine (dans une cabine bidirectionnelle) ;
- surveiller le canal d'entrée des collègues de cabine (pour éviter d'utiliser le relais inutilement) ;
- se concerter avec les collègues de cabine en cas de problèmes techniques ;
- reprendre le micro pour des raisons imprévisibles (comme une quinte de toux ou autre gêne).

Un studio d'interprétation à distance permet aux membres de l'équipe de collaborer dans un seul et même endroit, en présence d'un technicien. [Les Lignes directrices de l'AIIC pour l'interprétation à distance](#) expliquent en détail les spécifications appropriées pour l'aménagement d'un studio d'interprétation à distance.

---

<sup>5</sup> Les termes « cabines » et « équipes d'une même langue/même combinaison linguistique » sont utilisés de manière interchangeable pour inclure les interprètes en langue des signes qui travaillent en salle.

<sup>6</sup> Les solutions d'interprétation à distance qui permettent de travailler en équipe et entre collègues de cabine, notamment les fonctions de dialogue texte mais pas uniquement, ajoutent une charge cognitive supplémentaire pour les interprètes.

L'AIIC se préoccupe au premier chef de la santé et du bien-être de ses membres, et veille à ne compromettre en aucune façon la santé publique. Compte tenu de son engagement envers le multilinguisme, il est par conséquent impératif que l'AIIC envisage — à titre de mesure provisoire — l'éventuelle nécessité pour les interprètes de travailler, *in extremis*, depuis leur propre domicile (sur une plateforme cloud, par exemple), c-à-d lorsque aucune autre solution n'est possible en raison de restrictions sanitaires, légales, ou officielles. En cette période d'incertitude sans précédent, les membres de l'AIIC sont pleinement conscients de la nécessité de s'adapter aux multiples défis linguistiques que connaissent les organisations internationales de par le monde, tout en respectant les dispositions prévues dans les Accords négociés par l'Association.

C'est pourquoi nous souhaitons établir les lignes directrices suivantes. Elles sont à l'intention des employeurs d'interprètes et des fournisseurs de plateformes pour les interprètes qui travaillent, *in extremis*, de leur propre domicile (sur une plateforme cloud, par exemple) pour les raisons susmentionnées :

La partie contractante ou le fournisseur de plateforme est pleinement responsable de :

- s'assurer de la qualité et de la continuité de la communication de données ;
- protéger la confidentialité de toutes les communications ;
- fournir aux interprètes des interfaces offrant les mêmes fonctionnalités de base que les consoles d'interprétation, conformément à la norme ISO 20109:2016 Annexe B.1;
- veiller à ce que les interprètes aient accès aux documents de la conférence et puissent les voir en temps réel, à mesure qu'ils sont présentés à l'auditoire ;
- expliquer à l'interprète ce qu'est une bonne insonorisation pour prévenir la fuite audible d'informations à caractère sensible ou autrement confidentiel (idéalement des cabines conformes aux normes ISO 2603 (cabines permanentes) ou 4043 (cabines transportables);
- donner à l'interprète l'accès à un réseau informatique sécurisé et contrôlé, par exemple au moyen d'un tunnel VPN et d'un ordinateur portable fourni par l'employeur ;
- vérifier que le système utilisé intègre une protection auditive pour éviter des lésions auditives ;
- vérifier que l'installation permette un travail d'équipe efficace et un bon travail entre collègues de cabine de manière à réduire la charge cognitive additionnelle ;
- veiller à ce que l'installation permette de prendre efficacement le relais de manière à réduire la charge cognitive supplémentaire ;
- veiller à ce que l'installation permette d'interagir efficacement avec le modérateur ou le président et les techniciens concernés ;
- vérifier que l'interprète puisse voir les orateurs, le modérateur ou le président et les utilisateurs de l'interprétation (pour obtenir un retour en direct sur sa prestation) ;

- s'assurer du renfort des effectifs d'une équipe afin de garantir la qualité soutenue de l'interprétation, en tenant compte de la charge cognitive accrue pour les interprètes : d'abord parce qu'ils reçoivent des signaux provenant d'une source indirecte (écran et/ou support audio) ; ensuite en raison des possibilités forcément limitées de communication avec les collègues de l'autre équipe ou de l'autre cabine.

#### Accès aux documents pertinents

- L'accès centralisé contenant tous les documents pertinents devra être fourni à l'interprète dans un délai raisonnable avant la tenue de l'événement et sur toute la durée de celui-ci.
- Durant l'événement, l'interprète devra disposer d'un interlocuteur pour l'obtention de tout document manquant auquel il est fait référence.

#### Confidentialité et protection des données

- L'employeur porte l'entière responsabilité de veiller à ce que l'infrastructure permettant la connexion au système de données de l'événement est conforme à toutes les exigences nécessaires visant à garantir la confidentialité et la protection des données.

#### Données personnelles

- Le respect du Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données s'applique en tout temps.<sup>7</sup>

#### Séance d'information

- Pour s'assurer d'être à l'aise avec la plateforme d'interprétation à distance utilisée, il est recommandé que l'interprète suive une séance d'information technique pour laquelle il recevra une rémunération adéquate.
- Pour s'assurer d'être satisfaits du niveau de soutien offert, les clients devraient prévoir une simulation avec la plateforme d'interprétation à distance. Il est recommandé d'organiser une séance d'information avec les interprètes, les orateurs et les organisateurs de l'événement avant la tenue de l'événement. Cela permettra aux interprètes de se familiariser avec les conférenciers (leur voix, leur façon de s'exprimer à l'oral ou en langue des signes), d'obtenir les informations pertinentes concernant l'événement et de se préparer au mieux pour leur mission d'interprétation.

---

<sup>7</sup> Se reporter au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne.

## Enregistrement et retransmission sur le Web

- Selon la réglementation en matière de propriété intellectuelle<sup>8</sup>, dans l'éventualité où l'interprétation serait enregistrée, l'interprète doit fournir son consentement écrit préalable.
- Dans les contrats qui le lient à ses clients, l'interprète devrait inclure des dispositions précisant les modalités d'utilisation de ses propres services d'interprétation.
- Une clause de non-responsabilité linguistique devrait accompagner la retransmission sur le Web ou l'enregistrement archivé de l'événement, ou les deux, stipulant que l'interprétation offerte par flux audio et vidéo (y compris tout service d'interprétation fourni au moyen d'un canal audio ou vidéo) est destiné à faciliter la communication et ne constitue pas un enregistrement officiel de l'événement.

## Intercommunication

La communication entre les interprètes et les autres intervenants concernés doit être possible en tout temps au moyen d'une fonction dédiée intégrée à la console d'interprétation. Le recours à cette fonction doit limiter la charge cognitive supplémentaire afin de ne pas nuire à la fonction principale d'interprétation. L'interprète doit pouvoir communiquer avec :

- 
- le technicien,
- le modérateur de l'événement,
- les interprètes utilisant le même canal de sortie,
- tous les interprètes présents à l'événement.

Les interprètes en langue des signes ne travaillent pas avec une console d'interprétation. Par conséquent, avant l'événement, il conviendrait de trouver un autre moyen de communication avec les intervenants concernés, en s'adressant directement au chef d'équipe, par exemple.

## Éléments visuels

- Les interprètes n'étant pas situés sur les mêmes lieux que ceux de la conférence, ils ont donc besoin d'éléments visuels fournis au moyen d'écrans ou de moniteurs vidéo.

L'image des orateurs ou des signeurs connectés à l'événement, et appelés à intervenir, ainsi que tout support visuel affiché à l'intention des participants ou de l'auditoire, doivent être projetés en cabine durant l'événement au moyen d'un signal vidéo dédié, idéalement

---

• <sup>8</sup> Se reporter à la Convention universelle sur le droit d'auteur et à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

sur un écran distinct. Si un exposé ou une intervention sont présentés en langue des signes, le signeur devrait être cadré à l'écran, de la taille jusqu'au-dessus de sa tête. Si le service de sous-titrage est offert<sup>9</sup>, il conviendra d'utiliser un écran distinct pour l'affichage en temps réel de cette transcription.

Pour les interprètes en langue des signes, plusieurs écrans devraient projeter les flux vidéo suivants :

- un plan panoramique de la salle ;
- un plan sur l'orateur, le modérateur ou l'intervenant qui prend la parole (interventions orales ou signées) ;
- un plan sur l'interprète en langue des signes (permettant à l'interprète de vérifier sa position à l'écran) ;
- les documents, tels qu'ils sont présentés à l'auditoire;
- le sous-titrage ;
- si le relais est pris d'une ou de plusieurs autres langues des signes, un plan sur le ou les autres interprètes qui travaillent en équipe.

#### Clause de non-responsabilité professionnelle

Les institutions doivent prévoir une clause de non-responsabilité pour les interprètes, qui soit applicable en vertu des lois nationales pertinentes. Pour les interprètes qui travaillent à partir de leur propre domicile, *in extremis*, lorsqu'aucune autre option n'est disponible en raison de restrictions légales ou officielles, cette clause exonère l'interprète de ce qui suit :

#### La responsabilité

Le soussigné est, par la présente, exonéré de toute responsabilité en cas de :

- a) interruption de service ;
- b) pixellisation, image figée ou perte d'éléments visuels ;
- c) perte partielle ou totale du signal audio, défauts audibles ;
- d) accès non autorisé à des données personnelles ou confidentielles ;
- e) fuite d'information à cause d'une insonorisation insuffisante ;
- f) perte de données.

#### La perte de service

Le soussigné doit aviser la partie contractante de toute déficience audiovisuelle ou autre qui constitue une entrave à la qualité du service, y compris, mais sans s'y limiter :

- a) la pixellisation, image figée ou perte d'éléments visuels ;
- b) la perte partielle ou totale du signal audio, brouillages audibles.

---

<sup>9</sup> Aussi appelé service parole-texte, vélotypie ou sténotypie

L'interprète ne peut interpréter que ce qui est entendu et doit donc signaler au micro chaque fois que des propos sont « inaudibles ». Le service d'interprétation simultanée pourrait devoir être suspendu si la qualité du signal audio, vidéo, ou les deux, du système technique utilisé pour la distribution des services d'interprétation est jugée insuffisante.

AIIC 27 March 2020